

COMMUNE DE LONGVIC
Département de la Côte d'Or

COMMUNE DE LONGVIC
Canton de CHENOVE
Arrondissement de DIJON
Département de la Côte d'Or

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVIC
Du 26 mai 2026

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 12
Votants : 12

Le Vingt Six Mai Deux Mille Vingt Six à dix sept heures quarante cinq,
Le Conseil d'Administration du CCAS de LONGVIC étant assemblé en session ordinaire,
en Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RETY,
Président Délégué.

Étaient présents :

Mesdames BONDOUX – COMPAGNON – GENTILHOMME – GIANNUZZI – GRANDET
– GUTIERREZ-VIGREUX – PASTEUR – QUELIN – SIMON
Messieurs BARDET – BERTRAND – RETY

Étaient excusées :

Mesdames BIZOT – HENNEQUIN – ISSAD – NOIROT – TONOT

N° 2026-051

Objet : Nomination du représentant à l'UDCCAS

Monsieur Jean-Marc RÉTY fait part aux membres du Conseil d'Administration que le
CCAS de Longvic adhère à l'UDCCAS 21 et qu'il convient de désigner un représentant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS décident de
donner mandat à Monsieur Jean-Marc RÉTY, Président Délégué du CCAS, pour le
représenter au sein de l'union départementale de Côte d'Or, et de lui donner pouvoir pour
voter en son nom et participer aux instances de l'UDCCAS 21.

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : de confirmer l'adhésion du CCAS de LONGVIC aux principes, valeurs et
orientations de l'UDCCAS 21;

Article 2 : de désigner Monsieur Jean-Marc RETY comme représentant du CCAS de
LONGVIC, lui donne mandat pour siéger dans les instances de l'UDCCAS 21 et lui donne
pouvoir pour y voter au nom du CCAS à l'assemblée générale de l'UDCCAS 21;

Adopté à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture 021-262101124-20260526-2026-051-DE Date de télétransmission : 04/06/2026 Date de réception préfecture : 04/06/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme,
Pour la Présidente et par délégation,

Jean-Marc RETY,
Président Délégué du CCAS,

